



RANDO T.T **Samedi 26 mai 2018**



Cette randonnée moto tout terrain est organisée par le Moto Club Figeac-Lissac.

Comme l'an dernier, un partenariat a été passé avec la Commune de Camburat et une partie de votre inscription est

Phil'Anthrope

*destiné à l'association
le cancer.*

de lutte contre

- **L'accueil administratif :**

Il aura lieu à la salle des fêtes de CAMBURAT de 8h00 à 9h00.

Venez muni de :

- votre permis de conduire
- votre carte grise
- votre attestation d'assurance

Les motos iront en parc fermé

L'inscription peut se faire par groupe pour ceux qui le veulent, en leur donnant un nom. (n'oubliez pas de le signaler sur le bulletin d'engagement)

- **le départ du matin : après mise au point vers 9h15**

- Début de la randonnée à 9h30, par groupe de 4 personnes toutes les **2 min**
- Boucle **1** du matin d'environ 77 km

- **Repas :**

- Retour au point de départ pour le repas du midi
- prévoir le ravitaillement en carburant à votre retour de la boucle 1 (en clair prévoir un jerrican pour remplir le réservoir...)

- **le départ de l'après-midi :**

- Boucle 2 de l'après-midi d'environ 64 km

ou

- une "spéciale banderolée" en boucle sur terrain privé l'après-midi
Ouverture à 14h30 fermeture à 17h

Pour les plus rapides (ou les premiers partis du matin) : possibilité de faire la boucle 2 et aussi la spéciale

- **Tarifs :**

- Frais d'engagement : 40 euros (sont compris : un café le matin, le repas comprenant entrée, viande et frites, dessert et une boisson)

Une tombola aura lieu vers 17 h, des lots seront mis en jeu.

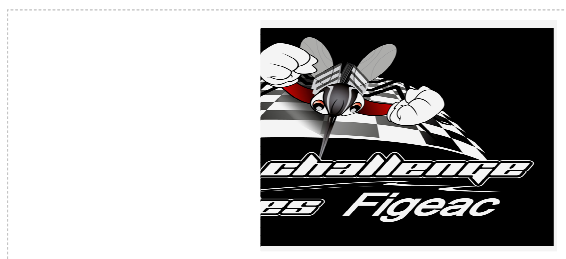
Tous les bénéfices de cette journée seront reversés à l'association Phil'Anthrope A savoir qu'en 2017 nous avons reversé 4000 euros à la l'oncopole de Toulouse grâce à la participation des randonneurs.

Attention le nombre de places est limité. Il est conseillé d'envoyer rapidement votre bulletin d'engagement, les photocopies demandées, ainsi que votre chèque de règlement à l'ordre du :

Moto Club Figeac-Lissac

Le tout est à envoyer avant le **12 Mai 2018** à l'adresse suivante:

**MOTO CHALLENGE
10 AVENUE BERNARD FONTANGES
46100 FIGEAC**



Tout désistement après le 12 Mai 2018 ne sera pas pris en compte

Attention cette randonnée n'est pas une course, les randonneurs sont tenus de rouler en respectant le code de la route ainsi que l'état des chemins afin de pérenniser notre activité.

Pour tout renseignement complémentaire cette adresse e-mail est à votre disposition :

N° de dossier :

Date de réception

Bulletin d'engagement

Rando T.T Moto Club Figeac-Lissac

PILOTE

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : / / Age :

E-mail : Téléphone :
(Obligatoire pour la réception de la confirmation)

PERMIS

Catégorie : Numéro :

MOTO

Marque : Cylindrée : cm³ 2T 4T

Immatriculation :

ASSURANCE

Compagnie : Numéro :

EQUIPE : (Impératif si vous souhaitez rouler avec les copains)

Nom du groupe :

	TARIF	NOMBRE	TOTAL
Rando + Boisson + Repas	40€		
Repas accompagnateur	15 €		
Repas accompagnateur enfant (- 10 ans)	Gratuit		

Montant total en Euros€

Je joins :

- un bulletin d'engagement par pilote (feuilles 3 et 4)
- un chèque du montant de l'engagement libellé à l'ordre du Moto Club de Figeac-Lissac
- une photocopie du permis de conduire, de la carte grise et de l'attestation d'assurance (pour réduire le temps d'attente de la partie administrative avant le départ)

Personne à contacter le cas échéant au cas où.....

NOM et Prénom : Téléphone :

Je soussigné(e)

- demande à m'engager pour la RANDO TT du Moto Club Figeac-Lissac du Samedi 26 Mai 2018
- reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier (en pages 5 et 6) et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.
- renonce à tout recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, Maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour tout incident ou accident qui pourraient survenir à l'occasion de la randonnée du Samedi 26 Mai 2018
- déclare également être en bonne santé et ne faire l'objet d'aucun traitement pouvant altérer mes facultés au cours de cette manifestation
- suis conscient des risques occasionnés lors de la conduite d'un véhicule en tout-terrain
- suis titulaire d'un permis en cours de validité, ne fais pas l'objet d'un retrait de permis
- suis titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité pour le véhicule utilisé lors de cette randonnée (ou être en possession de l'autorisation de prêt du véhicule, et des documents de celui-ci)

Fait à

Signature précédée de la
mention "lu et approuvé":

Le

Nota : Le règlement des frais conditionne votre confirmation d'engagement dans la limite des places disponibles.

Bulletin d'engagement rempli (comprenant les feuilles 3 et 4), à envoyer avec les autres pièces avant le : **12 Mai 2018** à l'adresse suivante :

MOTO CHALLENGE
10 AVENUE BERNARD FONTANGES
46100 FIGEAC

Annotations : *Toutes vos idées ou critiques constructives nous intéressent, cette rubrique est la vôtre...Utilisez là pour nous aider à améliorer ce type de manifestation et que nous soyons nombreux à profiter longtemps de celles-ci. Merci..*

Règlement particulier pour la balade T.T. du Moto Club Figeac-Lissac du Samedi 26 Mai 2018

PREAMBULE : *La Balade TT du Moto club Figeac-Lissac du 26 mai 2018 n'est possible que grâce au respect de chacun vis-à-vis des nombreux villages traversés, le milieu naturel dans lequel nous évoluons est sensible, c'est pourquoi il sera demandé à chacun la plus grande courtoisie envers les riverains, randonneurs, marcheurs, animaux, et espace naturel. Notre attitude au quotidien conditionne la pérennité de notre loisir..... Aussi, il est demandé à chacun, pilote et accompagnateur, de respecter les fléchages et à n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués ou sans accord préalable de l'organisation. Il est rappelé que cette randonnée n'a pas et ne doit en aucun cas avoir un caractère de compétition.*

Art.1 : DEFINITION

Le Moto Club Figeac-Lissac organise dans le département du Lot le Samedi 26 Mai 2018 une randonnée moto tout terrain. Elle est ouverte à tout type de motocyclette homologuée apte au tout terrain et répondant aux normes de sécurité, de circulation sur voie publique et conforme au code de la route, en bon état général

Art.2 : PARTICIPANTS ADMIS

La BALADE TT du Moto club Figeac-Lissac du 26 Mai 2018 est réservée aux pilotes, titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa machine et à jour de leurs cotisations d'assurance. Tout pilote mineur devra en plus fournir une autorisation parentale et devra être accompagné.

Art.3 : TARIFS

Randonnée + repas : 40€

Repas accompagnateur : 15€

Repas accompagnateur (- de 10 ans) : Gratuit

Art.4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes participants à la randonnée devront se présenter au contrôle administratif à la salle des fêtes Camburat (46) à côté de la Mairie à partir du Samedi 26 Mai 2018 de 8h00 jusqu'à 9h 00. Départ à 9h 30 Impératif pour le premier groupe de 4 participants.

Seront vérifiés :

- La conformité du bulletin d'engagement (nom du pilote, permis de conduire, assurance, paiement des droits d'engagement...)

- La conformité de la moto puis le passage en parc obligatoire avant le départ.

Les tickets repas pour le pilote seront remis à l'issue des vérifications administratives ainsi que les stickers sécurités à apposer sur la moto.

Art.5 : CIRCUIT

Le circuit de la randonnée d'environ 140 km (en 2 boucles) sera parcouru 1 fois et empruntera des chemins publics ou privés. Cette randonnée ne devra pas être parcourue ultérieurement par d'autres randonneurs.

C'est pourquoi l'utilisation de GPS ou tout type de matériel destiné au repérage est strictement interdit lors de cette Rando. Tout pilote pris en défaut se verra immédiatement exclu par l'organisation.

Par mesure de sécurité, et dans le respect du règlement, les participants ne devront pas quitter le tracé du circuit.

Art.6 : RAVITAILLEMENT EN CARBURANT

Il vous est demandé de prévoir votre carburant pour vous ravitailler (fortement conseillé) au retour de la boucle 1 du matin avant le départ de l'après-midi et/ou de la spéciale.

Art.7 : FLECHAGE

Flèches: Indication du sens de circulation et la direction à suivre

Banderoles: Rappel et confirmation que vous êtes toujours sur le bon chemin

Panneau Rond Rouge: Consignes à strictement respecter : vitesse limitée, sens interdit, consigne de sécurité, zone à caractère dangereux, zone sensible, vigilance ...

Il est rappelé que par mesure de sécurité, il est strictement interdit de faire demi-tour sur le circuit balisé. En cas de nécessité absolue des Marshals (Gilet jaune) seront présents sur le parcours de la Rando pour encadrer et prendre les décisions de sécurité qui s'imposent.

Art.8 : DEPART

Les pilotes partiront devant la Mairie de CAMBURAT par groupe de 4 toutes les 2 minutes au minimum à compter de 9h30.

Les motocyclettes ne correspondant pas aux spécifications de l'article 1 (Pneu, embout et mousse de guidon, protection de sortie de boîte, boules de protection d'extrémité des leviers de frein et d'embrayage, accélérateur et cales pieds libres, niveau sonore, feux, plaque d'immatriculation...) se verront refuser le départ. Toutes les motos devront passer obligatoirement en parc fermé avant de prendre le départ.

De même, les pilotes n'ayant pas un équipement adéquat (casque en bon état, bottes,...) ne pourront pas prendre part à la randonnée.

Art.9 : APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé que le club organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure un participant qu'il jugerait au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles élémentaires de sécurité et les points annoncés du présent règlement.

Art.10 : SANCTIONS

Chaque pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage. L'organisation se réserve le droit d'exclure un participant à n'importe quel moment sans que celui-ci ne puisse engager de recourt ou demander de dédommagement. Les Forces de l'ordre pourraient être présentes au cour de la journée et chacun sera individuellement responsable vis-à-vis de la loi. Les vérifications administratives et techniques de l'organisation ne se substituant pas aux règles et aux lois. L'organisation ne pourra pas être mise en cause. Le tarif de la Rando inclus la participation et le Repas de fin de balade, les deux n'étant pas dissociables. En cas d'annulation de participation d'un pilote, celui-ci s'engage à avertir l'organisation au minimum 1 semaine (soit le 12 Mai 2018) avant la date de la Rando pour être remboursé de l'intégralité de son engagement. Au delà il devra se justifier auprès du Club organisateur qui jugera au cas par cas. Dès lors que le participant aura pris le départ aucun remboursement même partiel ne pourra être demandé à l'organisation.

Art.11 : ANNULATION

Si la randonnée ne pouvait avoir pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables. Les participants ne pourraient obtenir aucune indemnité à part le remboursement des frais d'engagement.

Art.12 : INFORMATIONS

Toutes les informations fournies dans le présent bulletin d'engagement ne serviront qu'à l'usage strictement interne du Moto Club Figeac-Lissac pour cette manifestation et ne seront en aucun cas communiquées.